

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZÉ VILLAGES DU 12 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept, le douze du mois de juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, CONGNARD, DRAPEAU, JOUSSAUME, ROUTIER, CHAPON, GIRAULT, LUCIEN, BERARDI, GOBEREAU, MONTANE, SAINTY, BEAUDOIN J.P, EDIN, de LA PERRAUDIERE, COURCELLE, MAUXION, GOURDON, GODOT, TOUPLAIN, GUILLEUX, QUELEN, TUFFIER, PRAIZELIN, RUQUIER, BELLARD, LERAY, LORION, LANDAIS, LINARD, PORTIER, ROBERT, BENESTEAU, BOURGEOIS, de ROCHEBOUËT, LAIR, BEAUDOIN.P.

Absents excusés : Mme HEUVELINE Sylvie donne pouvoir à Mme MARQUET Elisabeth
Mme LEGRAND Nathalie donne pouvoir à Mr GIRAULT Dominique
Mme RAIMBAULT Emmanuelle donne pouvoir à Mme BEAUDOIN Pauline
Mr COYEAUD Alain donne pouvoir à Mr de ROCHEBOUËT Emmanuel

Absents : Mr DINAND Fabrice
Mme GOISLARD Véronique
Mr CONSTANT Frédéric
Mr LEMEUNIER Grégory
Mme VIERON Séverine
Mr MABIT Raymond
Mr LEMAI Sébastien
Mr FOURNIER Pascal

Convocation : 08/06/2017

Affichage : 15/06/2017

Secrétaire de séance : Mme GODOT Jocelyne

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes le document suivant :

- Déplacement d'un abribus par la SARL Plaçais pour un coût de 2 430 € TTC.

1- AFFAIRES SCOLAIRES

1-1 Bilans TAP – Garderie - Restaurant scolaire

Madame DRAPEAU Virginie présente les bilans préparés par Madame HEUVELINE Sylvie qui les avait soumis à la commission des affaires scolaires le 7 juin 2017. Contrairement aux années précédentes, ces bilans financiers sont présentés par année civile et non par année scolaire, pour être en cohérence avec la CAF.

➤ TAP

Dépenses	2014/2015	2015/2016	année 2016
Rémunérations personnel communal	39 500 €	42 672.59 €	45 160.99 €
Rémunérations intervenants extérieurs	12 365 €	10 846.51 €	11 264.87 €
Fournitures pédagogiques	2 155 €	1 377.63 €	1 052.52 €
Autres Fournitures Modulaire	2 096 €		1 085.67 € 458.34 €
Total	56 116 €	54 897 €	59 022 €
Inscrits	270	270	285
Dépenses/élève	207.84 €	203.32 €	207.10 €
Recettes	2014/2015	2015/2016	2016
Participation des familles	8 760 €	8 520.00 €	10 960.00 €
Participation des communes	4 338 €	5 130.00 €	
Fonds de soutien Etat	15 750 €	15 800.00 €	15 650.00 €
Prestations CAF			5 216.67 €
Reste à charge	27 268 €	25 446.73 €	27 195.72 €
Total	56 116 €	54 897 €	59 022 €
Reste à charge/élève	101 €	94 €	95 €

seulement 14 semaines sur 36 en 2016

Tarif TAP	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Enfant Jarzé Villages	30 €	30 €	30 €
Enfant autres communes	60 €	60 €	60 €

Madame le Maire remarque que les nouvelles directives sont difficiles à mettre en place pour la rentrée 2017/2018 puisque le calendrier scolaire est arrêté depuis avril et que ce changement demande de la réflexion et de la concertation entre l'équipe enseignante et la collectivité.

Madame le Maire propose donc de continuer les Temps d'Activités Périscolaires pour la prochaine année scolaire.

Madame GODOT Jocelyne demande si les autres communes sont toujours sollicitées pour participer financièrement. La réponse est oui mais pas d'obligation pour elles de le faire.

Proposition de la commission : poursuite du dispositif actuel sur l'année 2017/2018 MAIS réflexion à entamer dès l'automne 2017 pour l'année scolaire 2018/2019.

Etant donné ces éléments et le bilan financier 2016 stable, la commission propose de maintenir les tarifs des TAP à 30 € pour les élèves domiciliés à Jarzé Villages et 60 € pour les élèves domiciliés hors commune.

Décision du Conseil Municipal : Par 41 oui et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte les propositions de la commission.
--

➤ Garderie

La commission suggère d'adopter la proposition de tarif de l'étude de la CCALS, c'est-à-dire :

- tarification à la ½ heure SAUF pour les plages horaires complètes du matin et du soir (1h45) avec tarification au ¼ d'heure (3x1/2h+1/4h).
- tarification en fonction du quotient familial

Adopter ces tarifs permettrait de se mettre en conformité avec les tarifs qu'imposera la prise de compétence CCALS en septembre 2018.

	2012/2013		2013/2014		2014/2015		2015/2016		année 2016	
Charges				conso		conso		conso		conso/qté
Salaires	18 706.00 €		18 800.00 €		22 102.47 €	1574	25 785.87 €	2016	26 540.48 €	2039
Téléphone	287.04 €		317.26 €		560.40 €		611.56 €		603.88 €	
Electricité	481.35 €		517.67 €	2880	536.11 €	2806	520.79 €	2776	504.29 €	2850
Eau	490.11 €		446.75 €	181	453.77 €	176	325.33 €	120	269.05 €	93.75
Chauffage	1 295.02 €		1 424.01 €	23309	1 159.60 €	20635	1 100.55 €	18818	1 117.00 €	20138
Modulaire					1 999.40 €	34%	2 129.76 €	34%	2 368.10 €	38%
Divers	496.62 €		- €		396.03 €		147.40 €		1 041.08 €	
TOTAL CHARGES	21 756.14 €		21 505.69 €		27 207.78 €		30 621.26 €		32 443.88 €	
Produits										
CEJ CAF							546.81 €		550.00 €	
Participation familles	25 690.60 €		25 795.22 €		28 702.50 €		32 660.08 €		33 291.32 €	21 110.25
TOTAL PRODUITS	25 690.60 €		25 795.22 €		28 702.50 €		33 206.89 €		33 841.32 €	
RESULTAT	3 934.46 €		4 289.53 €		1 494.72 €		2 585.63 €		1 397.44 €	

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Tarif 7h15/7h30	0.50 €	0.51 €	0.52 €	0.53 €	0.53 €
Tarif matin 7h30/8h45	1.85 €	1.89 €	1.93 €	1.97 €	1.97 €
Tarif soir 16h45/18h	1.85 €	1.89 €	1.93 €	1.97 €	1.97 €
Tarif soir 16h45/18h30	2.60 €	2.65 €	2.70 €	2.75 €	2.75 €

Proposition tarifs 2017/2018 = proposition d'uniformisation dans le cadre de la prise de compétence APS CCALS

Tranches Quotient Familial	par 1/2h	permanence complète 1h45
<336	0.44 €	1.54 €
337 à 600	0.80 €	2.80 €
601 à 1000	0.83 €	2.91 €
1001 à 1400	0.86 €	3.01 €
1401 à 1800	0.91 €	3.19 €
> 1800	0.97 €	3.40 €
moyenne	0.80 €	3

heures facturées 2016	21 110.25
1/2 heures 2016	42 220.50
estim. participation familles	33 776.40 €
estim. Prestations CAF	10 977.33 €

Décision du Conseil Municipal : Par 1 abstention, 1 vote contre, le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission.

➤ Restaurant scolaire

Le bilan financier est stable.

Le prestataire pour l'année scolaire 2017/2018 et donc les tarifs ne sont pas connus à ce jour, car une procédure d'appel d'offres est en cours (Groupement de commandes CCALS).

La commission propose une augmentation des tarifs de 1% et d'étudier la mise en place d'un tarif par Quotient Familial pour 2018/2019.

	2012/2013		2013/2014		2014/2015		2015/2016		année 2016	
Charges										
Salaires	54 988.00 €	9 agents	59 457.00 €	10 agents	66 653.25 €	4485	64 925.65 €	4485	66 867.44 €	4655
Restoria	63 948.32 €	1.905 €	71 917.47 €	1.954 €	72 587.61 €	2.046 €	69 929.65 €	1.99 €	69 937.13 €	
Pain	1 572.82 €		1 396.38 €		1 278.41 €		1 424.98 €		1 528.34 €	
Produits entretien	1 201.26 €		1 238.41 €		1 276.71 €		1 316.20 €		1 813.00 €	
Electricité	1 105.32 €		1 048.28 €	5791	1 374.45 €	7733	1 817.67 €	10614	1 285.92 €	7941
Eau	980.21 €		893.48 €	362	907.54 €	351	650.66 €	239	538.11 €	187.5
Chauffage	2 428.17 €		2 670.01 €	43705	2 174.25 €	38691	2 063.53 €	35284	2 094.38 €	37758
Frais de secrétariat	1 328.41 €		1 601.54 €		1 713.94 €		1 344.27 €		1 368.91 €	
TOTAL CHARGES	127 552.51 €		140 222.57 €	10%	147 966.16 €		143 472.61 €		145 433.23 €	
Produits										
Participation familles	92 962.79 €	33 575	111 752.22 €	36 801	104 207.45 €	35 485	110 403.92 €	35 903	113 122.22 €	35 830
Participation Beauvau	1 529.28 €	1 593	1 842.60 €	2 220	3 480.66 €	2 877	3 452.54 €	3 466		
Participation Chaumont	2 899.20 €	3 020	2 184.56 €	2 632	2 504.33 €	2 070	2 191.46 €	2 200		
Participation Lué	1 270.08 €	1 323	836.64 €	1 008	1 139.65 €	942	806.86 €	810		
Participation CCL locaux	2 674.64 €									
Participation CCL perso.	1 498.46 €									
TOTAL PRODUITS	102 834.45 €		116 616.02 €	13%	111 332.10 €		116 854.78 €		113 122.22 €	
RESTE A CHARGE	24 718.06 €		23 606.55 €		36 634.06 €		26 617.83 €		32 311.01 €	
Nbre repas mater.	12 258		13 328		13 910		13 207			
Nbre repas élém.	20 239		22 342		20 438		21 724			
Nbre repas adultes	1 078		1 131		1 137		972			
Nbre repas total	33 575		36 801		35 485		35 903		35 830	
Prix revient	3.80 €		3.81 €		4.17 €		4.00 €		4.06 €	
Prix repas Jarzé Villages	2.84 €	75%	2.90 €	76%	2.96 €	71%	3.00 €	75%	3.02 €	74%
Prix repas autres communes	3.89 €	102%	3.97 €	104%	4.05 €	97%	4.13 €	103%	4.16 €	102%
Coût pour Jarzé Villages	0.96 € /repas		0.91 € /repas		1.21 € /repas		1.00 € /repas		1.04 € /repas	
Propositions évolution tarifs	2015/2016	2016/2017	2017/2018							
	3.00 €	3.05 €	3.08 €	101.0%	Permet un maintien de la répartition effort (75% familles/25% commune)					
	4.13 €	4.20 €	4.24 €	101.0%						
		1.017	1.010							
		1.017	1.010							

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte une augmentation des tarifs du restaurant scolaire de 1%.

1-2 Aménagement de cour à l'école du Grand Noyer

Mr JOUSSAUME Cédric présente les devis et le plan d'aménagement de la cour et du préau dans l'ancienne caserne des pompiers.

	Cour de l'ancienne caserne	Cour parking de l'école
NTB SERVICES	12 856.80 € HT	
SARL RAGAIN BRUNO	6 511.85 € HT	9 180.65 € HT

Mr CHAPON fait part de son étonnement. Suite au vote du budget il y a quelques semaines, il avait été décidé d'un aménagement du parking de l'école afin de fluidifier la circulation. Et là tout est remis en cause rapidement et sans concertation. C'est pourquoi il souhaiterait que l'avis du Conseiller Pédagogique d'Education Nationale soit sollicité pour être en conformité avec :

- le périmètre de sécurité
- le plan de prévention
- le grillage de la cour (risque d'attentat, voiture bélier...).

Mr MARCHAISON Jean-Albert informe que le parking de l'ancienne caserne est utilisé tous les jeudis soirs lors des répétitions de la Lyre Jarzéenne et sa suppression, même provisoire, serait gênante.

Mme PORTIER Joëlle précise qu'il ne s'agit pas de l'installation d'un poulailler, c'est pour des enfants et nous devons exiger un maximum de sécurité mais aussi un peu d'esthétique.

Mr BEAUDOIN Jean-Pierre demande si après les travaux le préau actuel suffira ? La réponse est non.

Mme GODOT Jocelyne précise qu'actuellement, la cour est trop petite et qu'il y a des roulements d'occupation.

Mr TUFFIER Jérôme souligne que les travaux commenceront en janvier 2018, pourquoi ne pas travailler d'ici là sur un projet de préau pérenne ?

Mme MARQUET Elisabeth comprend les appréhensions de chacun mais une solution doit être trouvée puisque la cour ne sera pas accessible aux enfants pendant les travaux de construction de la nouvelle classe et de l'extension de la garderie.

Décision du Conseil Municipal : Après ces échanges et les différentes remarques, Madame le Maire propose de reporter la décision à la prochaine réunion du 30 juin, afin d'affiner le projet d'ici là.

2- Bilans CRAC

- ❖ Suite à la réunion du 15 mai 2017, Madame le Maire propose de retenir la première variante pour la ZAC de la Grande Varenne.

ZAC « La Grande Varenne »	1 ^{ère} variante	2 ^{ème} variante
Vente des parcelles	75 € TTC	70 € TTC
Participation commune	25 000 €	50 000 €

Madame le Maire expose,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2014 la Commune de Chaumont d'Anjou a souhaité confier à la SPLA de l'Anjou, les études de faisabilité pour l'aménagement du quartier de la Grande Varenne.

Le Traité de Concession d'Aménagement fixant les modalités d'intervention de l'Aménageur a été signé le 01 décembre 2014 et reçu en préfecture d'Angers le 02 décembre 2014 permettant de mener les études nécessaires à la réalisation de l'aménagement du quartier de la Grande Varenne, moyennant une participation prévisionnelle à la charge de la collectivité d'un montant de 15 000 € HT.

Par décision de son Assemblée Générale du 26 février 2015 la SPLA de l'Anjou est devenue SPL de l'Anjou puis le 24 juin 2016 ALTER Public.

A été créée à compter du 1er janvier 2016 la commune nouvelle de Jarzé Villages en lieu et place des communes de Jarzé, Beauvau, Chaumont d'Anjou et Lué-en-Baugeois.

Conformément à la mission qui lui a été confiée, ALTER Public a réalisé les études qui ont permis en accord avec la commune de Chaumont d'Anjou d'arrêter le schéma d'aménagement du Quartier la Grande Varenne ainsi que le bilan financier prévisionnel de l'opération.

Le bilan financier prévisionnel de l'opération a été révisé au 31 décembre 2016. Le Compte-rendu annuel à la Collectivité établi au 31 décembre 2016 comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

Le changement de régime de TVA sur les cessions engendre une légère baisse des recettes de l'opération. Afin de ne pas augmenter le prix de cession des terrains, la participation est portée de 15 000 € à 25 000 €.

A cet effet, il est nécessaire de prévoir un avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement ayant pour objet de modifier le montant et les modalités de versement de la participation de la collectivité indiqué dans le Traité de Concession d'Aménagement.

Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 24 octobre 2014,

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2016 établi par ALTER Public,

Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par la ALTER Public (annexé à la présente),

Vu l'avenant n°1 établi par ALTER Public (annexé à la présente)

Vu l'exposé ci-dessus,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de la commune de Jarzé Villages :

– D'approuver le présent bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2016 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 400 000 € HT et le compte-rendu d'activités à la collectivité établi au 31 décembre 2016,

– D'approuver la modification du montant de la participation de 15 000 € à 25 000 € et ses modalités. Au vu du premier **versement** effectué en 2015 de 15 000 €, la commune de Jarzé Villages effectuera le versement du solde de sa participation de la façon suivante :

5 000 € versé pour l'année 2018,

5 000 € versé pour l'année 2019.

– D'approuver l'Avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement,

– D'autoriser Madame le Maire à signer l'Avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement.

Décision du Conseil Municipal : Par 41 oui et 1 contre, le Conseil Municipal donne son accord.

❖ Suite à la réunion du 15 mai 2017, Madame le Maire propose de retenir la deuxième variante pour la ZAC Bellevue – Les Argoults :

ZAC « Bellevue-Les Argoults »	1 ^{ère} variante	2 ^{ème} variante
Vente des parcelles	89 € TTC	92 € TTC
Participation commune	100 000 €	0 €

Vu le traité de concession d'aménagement approuvé le 28 janvier 2014,

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2016 établi par ALTER Cités,

Vu le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par la ALTER Cités (annexé à la présente), comprenant :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver :

- le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2016 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 4 480 000 € HT et le compte-rendu à la collectivité établi au 31 décembre 2016.

Décision du Conseil Municipal : Par 41 oui et 1 contre, le Conseil Municipal donne son accord.

Mme PORTIER Joëlle souhaite expliquer pourquoi elle a voté contre ; elle craint au niveau financier pour Jarzé et compare ce projet à celui de la commune de Corzé. Elle trouve aussi que la commune de Jarzé manque d'attractivité et de commerces.

Madame MARQUET répond qu'on ne peut comparer les deux communes du fait de la proximité de Corzé avec Angers.

3 – AFFAIRES DIVERSES

3-1 Projet d'extension de la station d'épuration de la commune déléguée de Lué-en-Baugeois

Madame le Maire devait présenter le projet d'extension de la station d'épuration de la commune déléguée de Lué-en-Baugeois et proposer de valider le dossier de consultation des entreprises pour la construction d'une station d'épuration 350 EH présenté par la Société ARTELIA de Saint Herblain pour un montant estimé à 354 052.50 € HT, afin de pouvoir lancer la consultation courant juillet pour se terminer au plus tard le 21 août 2017.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le maître d'œuvre vient de nous transmettre des éléments nouveaux qui remettent en cause le lancement de la consultation des entreprises, à savoir :

- l'arrêté préfectoral accusant réception du dossier de déclaration de la loi sur l'eau a été fait le 30 juin 2009. Ce document ne comportant pas de date de validité, il n'était donc valable que 3 ans selon la réglementation en vigueur. Une nouvelle demande d'arrêté est donc à formuler avec la fourniture d'un nouveau document d'incidence. Le délai de réponse par la police de l'eau est de 2 mois.

Décision du Conseil Municipal : Ce dossier sera revu ultérieurement.

3-2 Projet de construction de vestiaires foot

Madame le Maire propose de demander une subvention au District du football de Maine-et-Loire pour le projet de construction des vestiaires du football de Jarzé, estimé à 268 900 €HT.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3-3 Tarifs salle Saint Michel

Madame le Maire propose d'abroger la délibération du 15/12/2016 fixant les tarifs 2017 de la salle Saint Michel afin de préciser que les prix sont fixés pour la journée.

Tarifs à la journée	Associations		Entreprises	
	Jarzéennes et des communes de la CCL	Extérieures	Jarzéennes et des communes de la CCL	Extérieures
	TARIF 1 143 €	TARIF 2 306 €	TARIF 3 367 €	TARIF 4 612 €
Pénalité ménage par utilisation 60 €				
Régisseur : 40 € / heure				
Caution 1000 € + attestation d'assurance à fournir				

5- INFORMATIONS DIVERSES

- **SICTOM** : présentation du diaporama par Mr EDIN François sur la nouvelle organisation à compter du 1^{er} janvier 2018 :
 - ramassage des ordures ménagères 1 semaine sur 2
 - facturation semestrielle
 - chaque particulier pourra choisir le volume de son conteneur lors du passage de l'ambassadeur à son domicile

PLUI : Mr CHAPON Dominique, en tant qu'ambassadeur, informe qu'une réunion a eu lieu le 6 juin avec la CCALS afin de faire le point sur les différentes actions menées. Les groupes de travail planchent actuellement sur le développement de procédure (les zones humides au mois de mai pour une restitution fin juin). Une visite de terrain est proposée à tous les conseillers le samedi 8 juillet de 8h45 à 13h (les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 19 juin).

Cette matinée se déroulera autour de la visite de 3 sites :

- les enjeux d'aménagement autour de l'Aurore de Corzé (Corzé)
- l'évolution des équipements au sein du bourg de Jarzé (Jarzé Villages)
- L'intégration d'opérations d'aménagement au sein du bourg de Lézigné

- Présentation de l'association Baugé Solidarité Réfugiés : Madame MARQUET Elisabeth rappelle qu'elle a déjà présenté cette association lors de la réunion du Conseil Municipal de juillet 2016 et précise que la Présidente est une habitante de Jarzé. Cette association recherche des logements pour les réfugiés.

Mme PORTIER Joëlle précise que le 17 septembre SOS Migrants (collectif dont fait partie Baugé Solidarité Réfugiés) organise au CCRA à Baugé une journée rencontre avec tables rondes, animations...

- La boulangerie de Jarzé doit rouvrir le 15 juin.
- Le jury des « Maisons fleuries » se réunira à Jarzé le 17 juin à 18h00 et à Beauvau le 4 juillet à 18h00.
- **Fête de la musique le 23 juin 2017 à 19h30 à Chaumont d'Anjou** (2 scènes dans le bourg) : Mme ROUTIER Claire cherche des bénévoles pour le montage et démontage des stands, la tenue de la buvette et des chauffeurs pour la navette. Inscription des chauffeurs auprès de la mairie de Jarzé. Il faut prévoir un affichage à l'entrée des bourgs des chaque commune déléguée de Jarzé Villages
- La Lyre jarzéenne proposera une audition musicale de ses élèves le 29 juin à 19h00 à l'ancienne caserne des pompiers rue Blin à Jarzé. Ouverte à tous.
- Une réunion de Conseil Municipal aura lieu le 30 juin pour procéder à l'élection des délégués et suppléants en vue des élections Sénatoriales du 24 septembre 2017.
- Un cabinet dentaire ouvrira dans la zone artisanale du Cormier à Jarzé le 17 juillet 2017.
- Le forum des associations de Jarzé Villages aura lieu le 2 septembre 2017 de 10h à midi.
- L'inauguration des travaux de l'église de Beauvau se fera le 1er octobre à 16h avec un concert de la chorale lyrique d'Anjou.
- Inauguration des travaux de l'église Saint Cyr et Sainte Julitte de Jarzé le 16 décembre 2017 : visite guidée à 15h00 suivie d'un concert de Noël de la Chorale Contrepoint de Saumur pour un coût de 500€.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 30 juin à 18h.